



1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2018
PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018

**REUNION DES 28 ET 29 MARS
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI MARZU**

2018/O1/008

*Question déposée par Mme Juliette PONZEVERA
Au nom du groupe "FEMU A CORSICA"*

OBJET : Réseau routier départemental

Monsieur le Président,

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la Collectivité de Corse est en charge des réseaux routiers territorial et départemental du territoire insulaire. Elle en assure l'entretien, la sauvegarde et la modernisation.

Ce réseau routier, d'un total linéaire de plus de 5 000 kilomètres, dont plus de 85 % pour le seul réseau départemental, a pour mission de permettre, dans les meilleures conditions possibles de sécurité et de fluidité, les liaisons de transit et de desserte du territoire. Tous les types d'usagers sont autorisés à utiliser le réseau routier départemental : piétons, vélos, transports en commun, poids lourds, mais aussi transports exceptionnels. Il doit donc être conçu pour garantir leur cohabitation dans des conditions de sécurité optimales.

L'état des lieux actuel est connu de tous : routes vétustes, dispositifs provisoires perdurant, absence de critères permettant de définir la priorisation des chantiers, déséquilibres inexplicables entre certaines régions.

Afin d'instaurer l'équité et la transparence dans ses choix concernant le réseau routier départemental, la Collectivité de Corse se doit d'agir en concertation avec les élus locaux, notamment par le biais du futur organe consultatif que sera la Chambre des Territoires. Il en va donc de notre responsabilité, en tant qu'élus de la nouvelle Collectivité de Corse, d'offrir d'autres perspectives aux corses que la méthode du coup par coup et de l'arbitraire.

En effet, une vision stratégique concernant l'aménagement d'un réseau routier départemental sûre, moderne, intégré à l'environnement et prenant en compte les contraintes de l'économie insulaire, fait partie des attentes majeures des corses. Par ailleurs, en termes de transport, la lutte contre l'insécurité routière et la réduction de la fracture territoriale représentent des axes de travail prioritaires pour la majorité territoriale.

L'ensemble de ces actions d'aménagements permettra de sécuriser et d'améliorer le réseau routier départemental, notamment pour les habitants du rural qui sont particulièrement amenés à fréquenter ce réseau.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, de faire état devant notre Assemblée des démarches qui seront entreprises durant la mandature, par la Collectivité de Corse, à l'égard de cette problématique ?